Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS COMMERCE INTERNATIONAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

E3. Culture économique, juridique et managériale

Session 2023 • Code sujet : **23CEJM** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. L'entreprise GEMDOUBS et son environnement (3 questions) **Page 3**

2. L'entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes (3 questions) **Page 5**

3. L'entreprise GEMDOUBS et son activité (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbtsci.fr/assets/annales/bts-ci/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS CI - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. L’entreprise GEMDOUBS et son environnement

GEMDOUBS fabrique du papier pour carton ondulé à partir de papiers et cartons recyclés, dans un contexte de développement de l’économie circulaire, de la loi AGEC et de croissance de la demande d’emballages en carton. L’entreprise souhaite aussi rompre son contrat avec TRANSDOUBS, transporteur qui a cessé de collecter certaines marchandises en invoquant la hausse du prix du carburant.

Question 1.1. Présenter les principales opportunités du macro-environnement de l’entreprise GEMDOUBS.

Les principales opportunités du macro-environnement sont :

Dimension	Opportunité
Politique et juridique	Loi AGEC : réduction du plastique et des déchets, réemploi ; aides publiques à la décarbonation industrielle.
Économique	Essor du e-commerce et substitution du plastique par le carton, qui stimulent la demande d’emballages.
Socioculturelle	79 % des Français se considèrent éco-responsables ; les produits locaux et régionaux sont privilégiés.
Écologique	Préoccupation croissante pour le recyclage, la préservation des ressources et la réduction des émissions.

Ces évolutions favorisent le développement d’emballages en carton recyclé et peuvent soutenir les investissements industriels moins carbonés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Demande croissante d’emballages en carton, transition hors plastique, attentes écologiques des consommateurs et aides publiques à la décarbonation.

Question 1.2. Montrer en quoi le modèle économique choisi par l’entreprise GEMDOUBS est cohérent par rapport à ces opportunités.

Le modèle circulaire de GEMDOUBS répond directement à ces opportunités : l’entreprise transforme des papiers et cartons usagés en papier pour ondulé, avec une matière première 100 % recyclée. Elle valorise ainsi les déchets conformément aux objectifs de la loi AGEC, tandis que le carton constitue une solution de substitution au plastique, recherchée avec l’essor du e-commerce. La centrale biomasse fournit de la vapeur issue de ressources renouvelables et contribue à réduire les émissions de CO_2. Le recyclage de 97 % des eaux de process renforce la cohérence environnementale de ce modèle et sa différenciation sur le marché.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le recyclage des papiers-cartons et l’utilisation de ressources renouvelables permettent à GEMDOUBS de répondre aux objectifs de la loi AGEC, aux attentes écologiques et à la demande d’emballages en carton.

Question 1.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut rompre le contrat la liant à l'entreprise TRANSDOUBS.

Problème de droit : GEMDOUBS peut-elle mettre fin au contrat après l'arrêt de certaines collectes par TRANSDOUBS ?

Règle : selon les articles 1103 et 1193 du Code civil, le contrat s'impose aux parties et ne peut être révoqué sans accord mutuel ou fondement légal. L'article 1217 permet à la partie victime d'une inexécution de provoquer la résolution du contrat. Selon l'article 1195, un changement imprévisible rendant l'exécution excessivement onéreuse permet de demander une renégociation, mais le débiteur doit poursuivre ses obligations pendant celle-ci.

Application et conclusion : La hausse du carburant ne dispense donc pas TRANSDOUBS d'exécuter le contrat. Après les tentatives de conciliation, GEMDOUBS peut demander la résolution si l'arrêt de certaines collectes constitue une inexécution suffisamment grave. La rupture n'est pas automatique : à défaut de gravité suffisante, un accord des parties est nécessaire.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut provoquer la résolution si l'arrêt de certaines collectes constitue une inexécution suffisamment grave. La hausse du carburant ne justifie pas, à elle seule, l'arrêt des prestations.

2. L’entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes

GEMDOUBS dépend notamment des collectivités, de la grande distribution et des associations pour son approvisionnement en papiers et cartons usagés, et doit faire face aux difficultés de recrutement du secteur du papier-carton. La mission examine aussi la vidéosurveillance de l’atelier, qui a filmé un salarié en train de dérober un ordinateur portable.

Question 2.1. Distinguer les parties prenantes de l’entreprise GEMDOUBS et présenter leurs attentes.

Les parties prenantes sont les acteurs internes ou externes concernés par l’activité de l’entreprise.

Catégorie	Parties prenantes	Attentes principales
Internes	Salariés	Sécurité, bonnes conditions de travail, formation, évolution et qualité de vie au travail.
Internes	Dirigeants et actionnaires	Pérennité, développement et résultats financiers.
Externes	Clients	Produits de qualité, service fiable et prise en compte de leurs besoins.
Externes	Collectivités, grande distribution et associations	Relations de partenariat et collecte régulière des papiers et cartons usagés.
Externes	Fournisseurs, collectivités locales et services publics	Relations durables, activité territoriale et respect des exigences légales et environnementales.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les parties prenantes de GEMDOUBS sont ses salariés, dirigeants, actionnaires, clients, apporteurs de matières recyclables, fournisseurs, collectivités locales et services publics.

Question 2.2. Expliquer la principale difficulté rencontrée par GEMDOUBS sur le marché du travail, ses raisons et ses conséquences sur l’entreprise.

GEMDOUBS peine à recruter des salariés qualifiés. Les procédés de fabrication sont complexes et techniques, ce qui renforce les exigences à l’embauche. La filière manque aussi d’attractivité : les salariés de moins de 30 ans représentent 12 % des effectifs, contre 17 % dans l’industrie, et les alternants 1,9 %, contre 3,6 %. La difficulté s’accentue : 56 % des recrutements étaient jugés difficiles en 2020, contre 43 % en 2017. Le métier est exigeant, avec des horaires décalés. Ces tensions compliquent les embauches et la fidélisation, alors que les départs à venir accroissent les besoins. GEMDOUBS agit sur la qualité de vie au travail pour retenir ses salariés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le manque d’attractivité et de candidats qualifiés complique les recrutements et la fidélisation. GEMDOUBS agit sur la qualité de vie au travail.

Question 2.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si GEMDOUBS peut utiliser la vidéosurveillance pour prendre la décision de licencier le salarié.

Problème de droit : l'employeur peut-il utiliser les images d'un dispositif de vidéosurveillance pour fonder un licenciement ?

Règle : selon l'article L.1121-1 du Code du travail, le contrôle doit être justifié par la tâche et proportionné au but recherché. L'article L.1222-4 impose d'informer le salarié avant la collecte. Le CSE doit être informé et consulté avant la mise en place du dispositif.

Application et conclusion : la vidéosurveillance de l'atelier, destinée à protéger les biens et les personnes, peut être justifiée et proportionnée pour constater un vol. GEMDOUBS pourra invoquer les images pour décider du licenciement si le salarié a été préalablement informé et si la procédure auprès du CSE a été respectée. Le dossier ne précise pas si ces conditions sont remplies.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut invoquer les images si la surveillance est proportionnée, le salarié préalablement informé et le CSE informé et consulté avant sa mise en place.

3. L’entreprise GEMDOUBS et son activité

GEMDOUBS participe au financement d’une centrale de cogénération biomasse utilisant du bois local, qui produit de la vapeur pour la papeterie et de l’électricité revendue à EDF. La mission porte sur les financements et les effets de cette centrale, puis sur les risques juridiques liés à l’utilisation du nom de domaine « Gemdoubs.com » par une autre entreprise.

Question 3.1. Caractériser les modes de financement utilisés pour investir dans la centrale de cogénération biomasse.

La centrale représente un investissement de 87 millions d’euros. Son financement associe plusieurs sources, sans que le dossier précise la part apportée par chacune.

Mode de financement	Caractérisation	Éléments du dossier
Financement par des investisseurs	Apports externes au projet	Akuo Energy, Banque des Territoires, CAPG Energies Nouvelles, GEMDOUBS et Crédit Agricole Franche-Comté Investissements
Emprunt bancaire	Dette à rembourser	Prêt privé obtenu par Fady Gemayel auprès de sa banque
Financement participatif	Participation financière de citoyens via une plateforme	AkuoCoop

Le projet repose donc sur des financements privés et institutionnels, un emprunt et une collecte citoyenne.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les 87 millions d’euros sont financés par plusieurs investisseurs, un emprunt bancaire privé de Fady Gemayel et le financement participatif via AkuoCoop.

Question 3.2. Déterminer les externalités provoquées par l’activité de la centrale de cogénération biomasse.

Une externalité est un effet de l’activité sur des tiers, sans contrepartie directe dans le prix. La centrale produit des effets positifs pour le territoire, mais les riverains évoquent aussi des nuisances potentielles.

- **Positives :** emplois dans la centrale, la papeterie et la filière bois locale ; chaleur fournie à des bâtiments locaux ; valorisation du bois et remplacement d’énergies fossiles, avec une baisse annoncée des émissions de CO_2.
- **Négatives possibles :** odeurs et bruit redoutés par des riverains ; inquiétude exprimée au sujet de la pollution liée à la combustion du bois.

Les nuisances citées sont des craintes rapportées dans le dossier, et non des effets établis.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Effets positifs : emplois, chaleur locale, valorisation du bois et réduction annoncée des émissions. Effets négatifs potentiels : odeurs, bruit et pollution redoutés par des riverains.

Question 3.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut continuer d'utiliser ce nom de domaine.

Faits et problème juridique : GEMDOUBS utilise « Gemdoubs.com » depuis sa création. Une autre entreprise utilise le même nom pour vendre des vélos électriques. GEMDOUBS peut-elle conserver ce nom de domaine ?

Règle : le nom de domaine obéit au principe du premier arrivé, premier servi, sous réserve des droits antérieurs de tiers. Le juge examine notamment l'activité réelle des entreprises et l'existence d'un risque de confusion, susceptible de caractériser une concurrence déloyale. Le nom de domaine n'est pas, en lui-même, un titre de propriété intellectuelle.

Application et conclusion : L'utilisation ancienne par GEMDOUBS appuie son antériorité et les activités sont distinctes, ce qui limite le risque de confusion. Elle peut donc continuer à l'utiliser, sous réserve qu'aucun droit antérieur de l'autre entreprise ne soit établi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, GEMDOUBS peut continuer à utiliser « Gemdoubs.com » si son antériorité est établie et qu'aucun droit antérieur ni risque de confusion n'est démontré.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E3 de Culture économique, juridique et managériale du BTS, session 2023, porte le code 23CEJM et dure quatre heures, sans matériel autorisé. Autour de la papeterie GEMDOUBS et de son modèle d'économie circulaire, trois missions évaluent l'analyse de l'environnement et des parties prenantes, les décisions de financement et l'étude de questions juridiques liées aux contrats, à la vidéosurveillance et au nom de domaine.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le macro-environnement regroupe les facteurs politiques, économiques, socioculturels, technologiques, écologiques et légaux qui créent opportunités et contraintes.
- L'économie circulaire vise à limiter les déchets et le gaspillage des ressources, notamment par le recyclage, le réemploi et l'approvisionnement durable.
- Une externalité est un effet positif ou négatif de l'activité d'un agent sur des tiers, sans compensation directe par un prix.
- Le nom de domaine n'est pas un titre de propriété intellectuelle ; les droits antérieurs et le risque de confusion peuvent être examinés par les tribunaux.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez chaque opportunité du macro-environnement à des éléments précis du contexte et des annexes.
- Pour chaque raisonnement juridique, exposez la règle, qualifiez les faits et formulez une conclusion motivée.
- Distinguez les sources de financement présentées : prêt, investisseurs et financement participatif.
- Pour les externalités, séparez les bénéfices pour le territoire des nuisances évoquées par certains riverains.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser une question juridique dans ce sujet ?

Présentez d'abord la règle pertinente des annexes, puis confrontez-la aux faits du cas. Terminez par une conclusion claire, en précisant les conditions ou limites prévues par la règle.

Q : Comment distinguer les externalités positives et négatives de la centrale ?

Une externalité positive bénéficie à des tiers sans paiement direct, par exemple les emplois ou la chaleur locale. Une externalité négative correspond à des nuisances, comme les odeurs ou le bruit évoqués par des riverains.

Q : Le sujet précise-t-il un barème ou un coefficient ?

Le sujet indique une durée de quatre heures et interdit tout matériel, mais ne précise ni coefficient ni barème par question. Il ne faut donc pas attribuer de points non imprimés.

Q : Que faut-il examiner pour analyser l'utilisation du nom de domaine ?

Rappelez que le nom de domaine n'est pas un titre de propriété intellectuelle, puis examinez les droits antérieurs et l'activité réelle des entreprises. Un risque de confusion peut justifier une action en concurrence déloyale.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbtsci.fr/assets/annales/bts-ci/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS CI - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Commerce International : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.